

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

Restitution des résultats des études

Comité de pilotage n° 6
le 19 mars 2015 à Cadillac (33)



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen de
développement régional (FEDER).



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

Ordre du jour

0 - Rappel du contexte du PAPI, des précédentes étapes. Présentation ordre du jour (SMEAG – AMO)

1 – Présentation des hypothèses d'organisation des maîtrises d'ouvrage (ASCONIT – Paillat – DDTM 33)

2 – Programme de confortement des ouvrages : coûts globaux et exemples ciblés (ANTEA)

3 – Résultats des modélisations hydrauliques des différentes hypothèses d'aménagement envisageables sur chaque casier + analyses coût/bénéfice ciblées (ARTELIA)

4 – Bilan provisoire PAPI Garonne et proposition d'organisation pour l'élaboration du PAPI complet. (SMEAG – AMO)

1 PAPI, 4 études spécifiques, 3 étapes clefs

Lot 1 : Etudes Hydrauliques => Scénario d'aménagement, programme d'actions

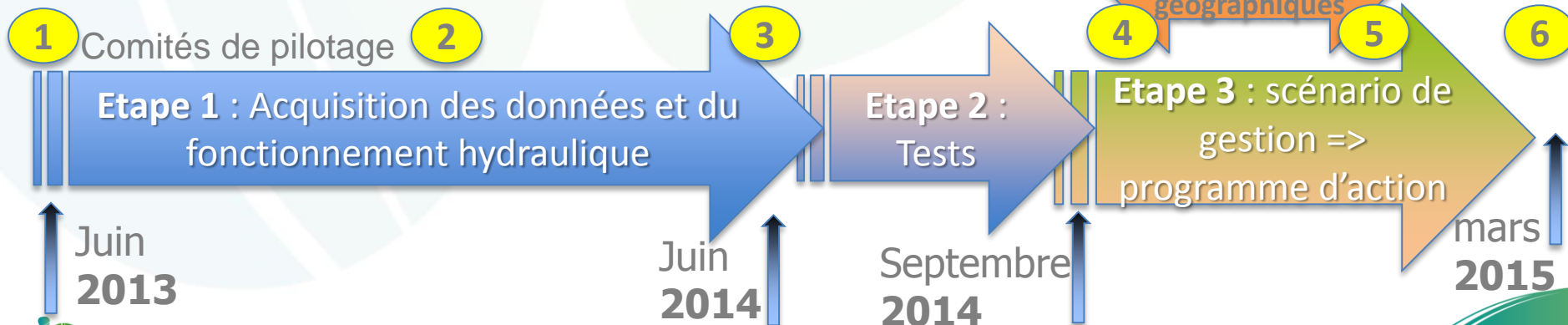
Lot 2 : Relevés topographiques et bathymétriques

Lot 3 : Etudes géotechniques : plan de fiabilisation

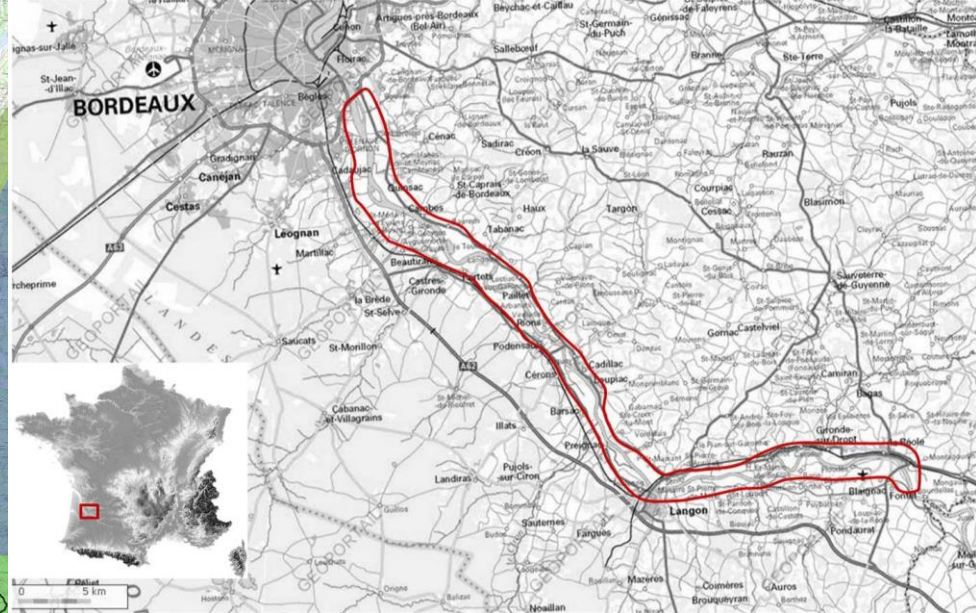
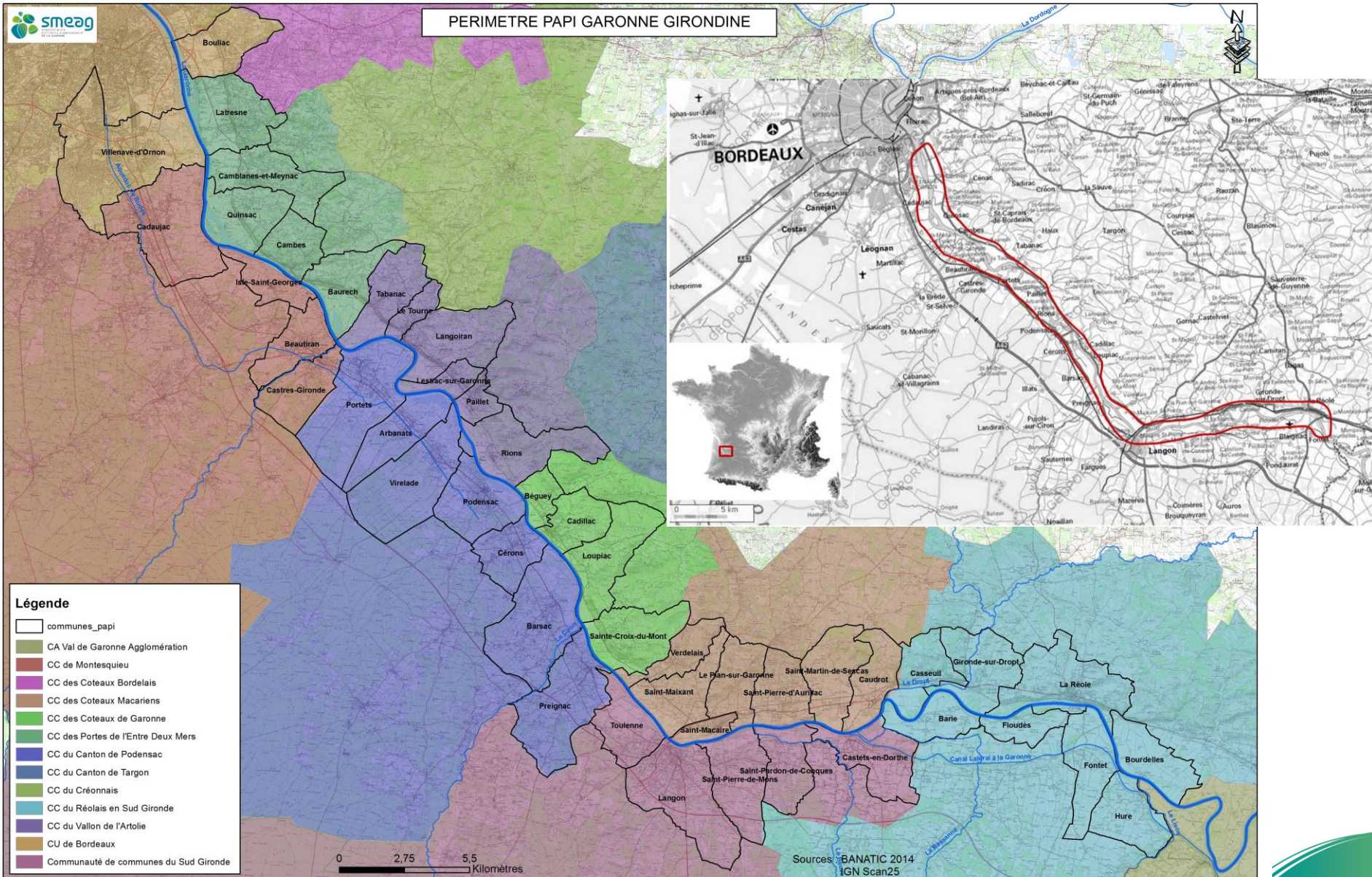
Lot 4 : Etude administrative et juridique

Lot 3 : plan de fiabilisation

Lot 4 : Etude des scénarios



Périmètre du PAPI de la Garonne girondine



Résumé du projet

PAPI d'intention

Avis favorable en décembre 2011

Démarrage des études : juin 2013

Fin des études prévue en février 2015

Objectifs du PAPI

Réaliser un programme d'études pour définir une stratégie de gestion des risques d'inondation

Mettre en œuvre les actions dans le cadre d'un futur PAPI complet.



Périmètre concerné

Vallée de la Garonne de Bourdelles à Villenave-d'Ornon – 65 km

Région : Aquitaine

Département : Gironde

Collectivités locales : 48 communes, 9 communautés de communes, 6 syndicats de rivière, Bordeaux Métropole, SYSDAU, Syndicat mixte du SCOT Sud Gironde

Un double objectif global

**Améliorer la gestion
des digues**

ET

**Améliorer la gestion
des risques
d'inondation**



Contenu des études

- **Fournir un état des lieux des ouvrages**
- **Indiquer les interventions** à mener dans les 6 ans
- **Définir des scénarios** d'aménagement des ouvrages de protection, à l'échelle de la Garonne girondine
- **Définir une stratégie de diminution de la vulnérabilité** des territoires inondables
- **Préciser les rôles et responsabilités** des différents intervenants
- **Proposer des maîtrises d'ouvrage publiques** pour la gestion des ouvrages intéressant la sécurité de biens privés ou publics.

Ce dont on dispose aujourd'hui 1/2

- **Acquisition de données locales et historiques**: topographie des ouvrages recensés, bathymétries du lit et des berges de la Garonne, zone de mobilité du lit, repères de crues... => base de données géo-référencée des ouvrages et des enjeux (SIG).
- **Diagnostic des ouvrages et plan de fiabilisation à l'identique (coûts)**
 - Seulement 1/3 du linéaire des digues est dans un « bon » état (34 km).
 - 7 digues (21 km) nécessitent des travaux urgents.
 - Plus de 2/3 des ouvrages hydrauliques dysfonctionnent
- **Analyse administrative et juridique** de la gestion actuelle des ouvrages de protection et de **l'évolution des maîtrises d'ouvrage** avec le contexte législatif

Ce dont on dispose aujourd'hui 2/2

- **Modélisation hydraulique des inondations** à partir des phénomènes historiques maritimes et fluviaux correspondant à des aléas de référence
- **Identification de 3 secteurs** « homogènes » d'inondation.
- Etude de **différents scénarios d'aménagement** par secteurs, et par casiers, et des impacts possible amont, aval et latéral.
- **Options d'aménagement** / casier et par secteurs homogène
- **Analyses coûts/bénéfices** des impacts de certains projets

La concertation et le pilotage des études

- **6 comités de pilotage,**
- **9 comités techniques,**
- **1 réunion d'information globale**
- **3 réunion de concertation locale**

Eléments de stratégie pour l'élaboration du PAPI complet : actions prioritaires

1 - Scénario d'actions sur les endiguements « à court terme » :

- **Protéger les zones urbaines denses** ne disposant pas aujourd'hui de dispositif de protection contre les inondations
- **Fiabiliser les systèmes de protection actuels** (Q5-10 à l'amont, Q100 à l'aval) qui sécurisent les zones urbaines denses, et pour lesquelles il n'existe pas d'alternative technique raisonnable (comme le recul des digues en vue de la réduction des linéaires ou du retrait vis-à-vis des érosions...)
- **Recul des systèmes de protection** (protection rapprochée ou de second rideau) pour des digues en état dégradé important, en vue de réduction des linéaires et de la soustraction à l'érosion des berges de la Garonne

Eléments de stratégie pour l'élaboration du PAPI complet : actions à moyen terme

2 - Scénario d'actions « à moyen terme » :

- **Protéger les zones urbaines vulnérables** par un système de « second rideau » dont l'occurrence de protection actuelle est estimée « insuffisante »
- **Envisager un recul des digues menacées** à moyen terme par l'érosion de la Garonne : de l'amont vers l'aval :
- **Proposer des zones d'expansion des crues** (ZEC) afin de compenser les nouveaux aménagements et soulager l'inondation de secteurs urbanisés limitrophes :

Les autres actions des 7 axes de travail ne sont pas mûres, et n'ont toujours pas été évoquées en comité technique en raison du travail sur les aménagements existants (études en cours).

Ordre du jour

0 - Rappel du contexte du PAPI, des précédentes étapes. Présentation ordre du jour (SMEAG – AMO)

1 – Présentation des hypothèses d'organisation des maîtrises d'ouvrage (ASCONIT – Paillat – DDTM 33)

2 – Programme de confortement des ouvrages : coûts globaux et exemples ciblés (ANTEA)

3 – Résultats des modélisations hydrauliques des différentes hypothèses d'aménagement envisageables sur chaque casier + analyses coût/bénéfice ciblées (ARTELIA)

4 – Bilan provisoire PAPI Garonne et proposition d'organisation pour l'élaboration du PAPI complet. (SMEAG – AMO)

Information coordination PAPI

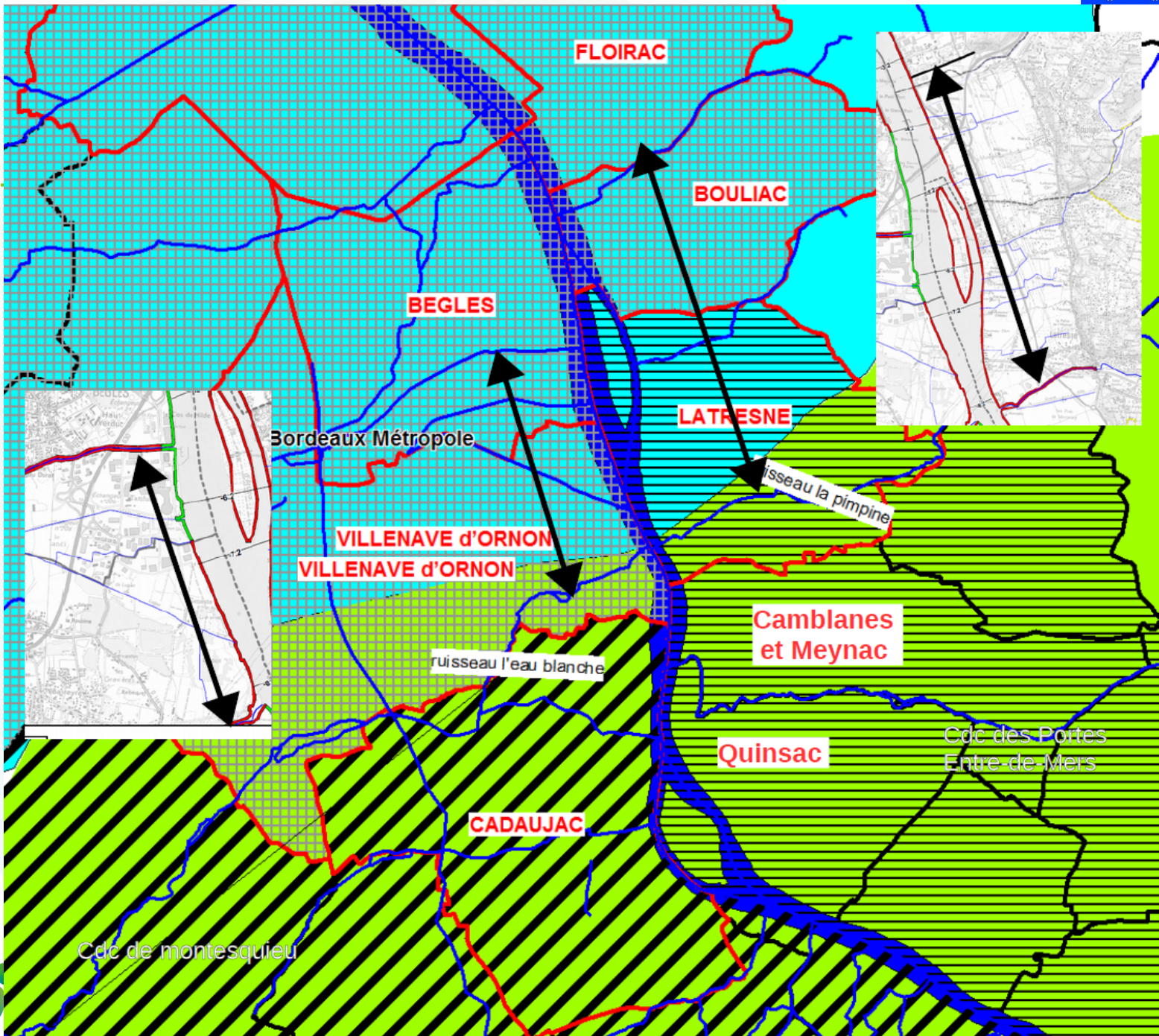
Coordination entre le PAPI Estuaire et le PAPI Garonne :

Rattachement des communes aval rive gauche :

- Villenave d'Ornon et Cadaujac seront associées au deux PAPI

Rattachement des communes aval rive droite :

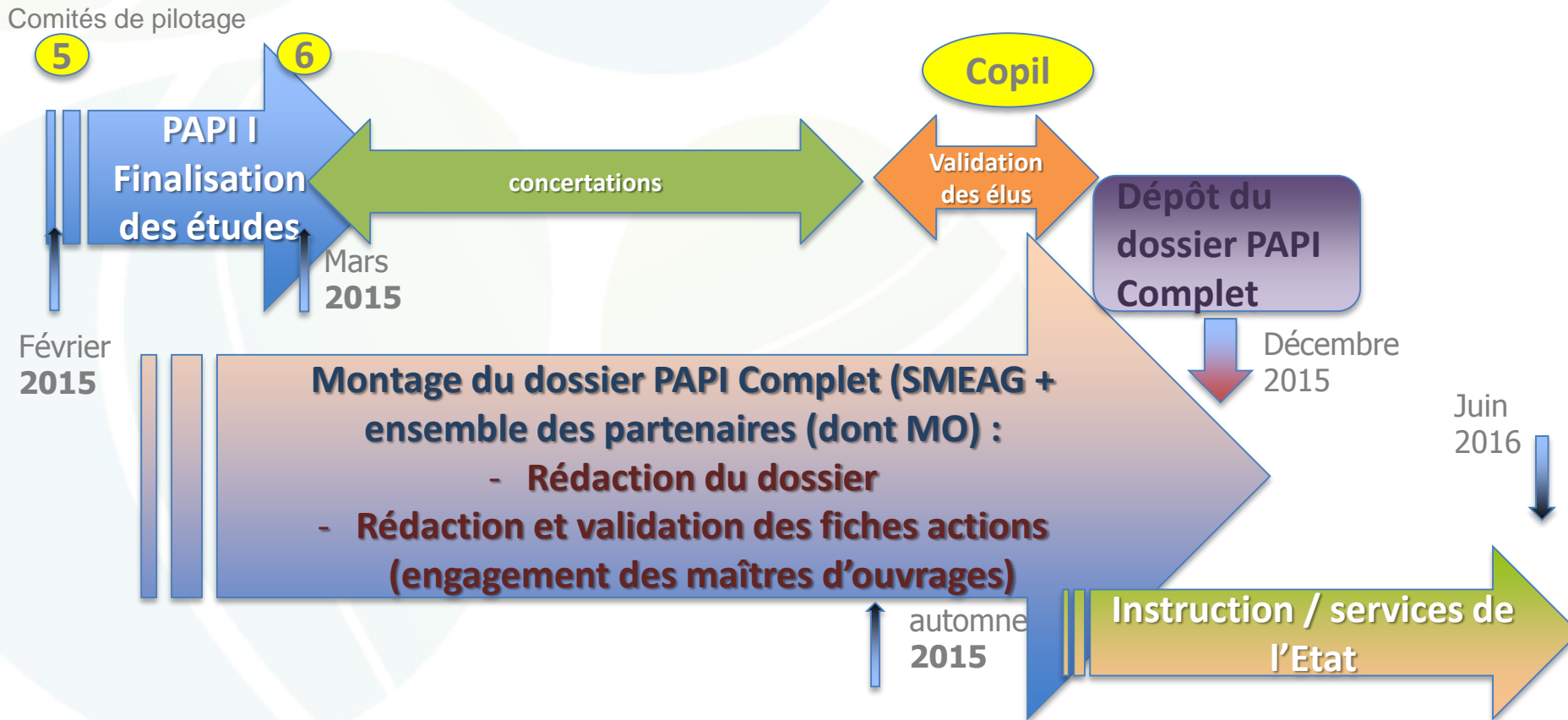
- Bouliac : rattachée au PAPI estuaire exclusivement
- Latresne : associée au deux PAPI
- Camblanes et Meynac et Quinsac : rattachées au PAPI Garonne exclusivement



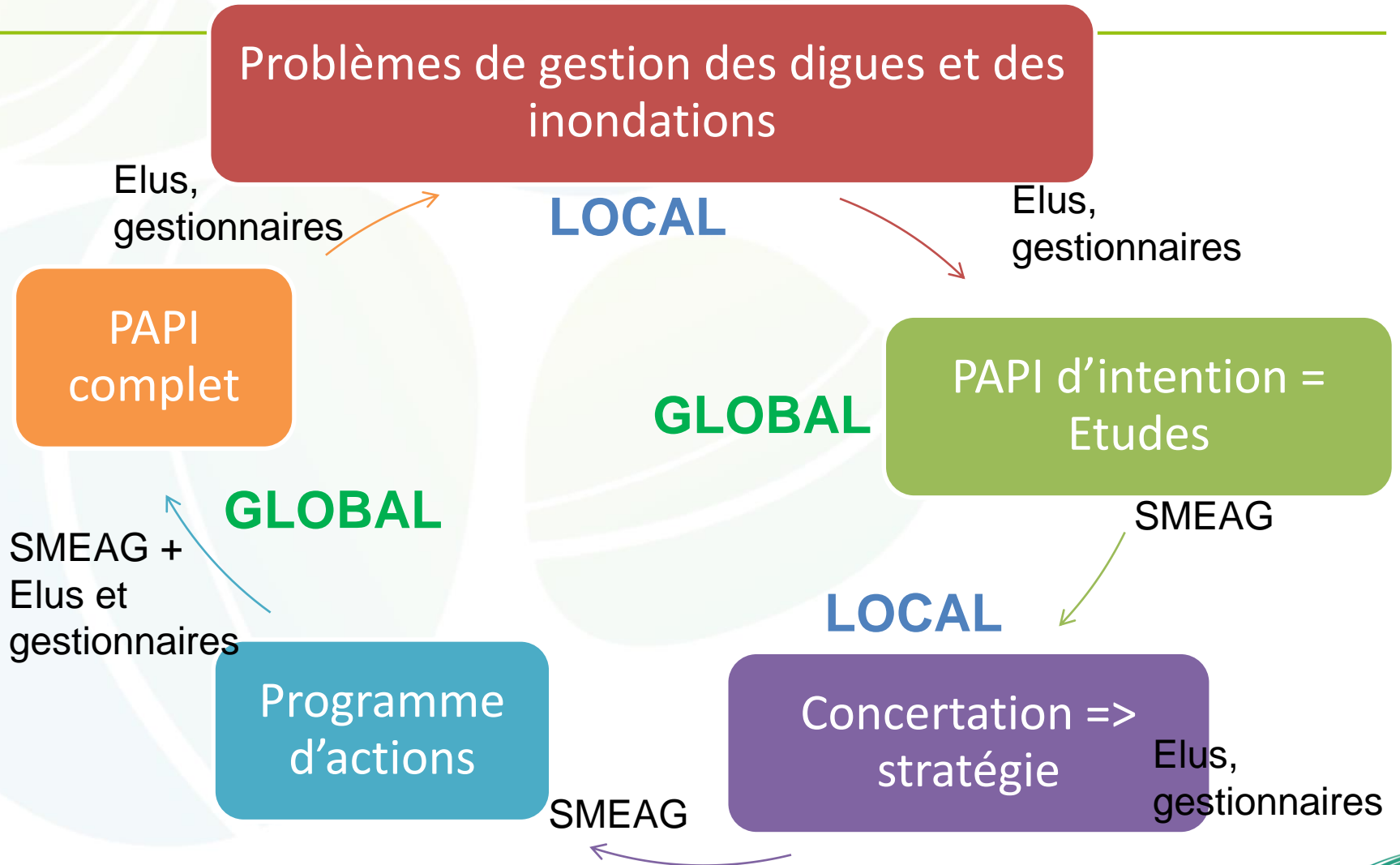
Cdc de montesquieu



Elaboration du PAPI complet :



Elaboration PAPI Complet : travailler ensemble



PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

Merci de votre attention

Comité de pilotage n° 6
du 19 mars 2015 à Cadillac (33)



Principes liés à la démarche PAPI

1 – Cadre réglementaire

- Pas d'aggravation des impacts des inondations (amont, aval et latéral)
- Impossible de construire de nouvelles digues (ou de rehausser) en dehors d'une préconisation justifiée par un schéma d'ensemble (PAPI).
- Pas de (nouvelles) digues permettant d'accroître l'urbanisation des zones inondables.

2 – Cadre contextuel

- **Cohérence** du schéma dans sa globalité (cdc PAPI)
- **Optimisation** des coûts d'investissement et d'entretien des ouvrages : limitation des hauteurs, des linéaire, fiabilisation...
- **Priorité** à la réduction de la vulnérabilité des populations, des biens,
- **Amélioration** du retour à la normale après l'évènement.
- Actions **réalisables et finançables** dans les 6 ans (PAPI complet). Un maître d'ouvrage/action, avec engagement financier.

Comité de pilotage n° 6, mars 2015

Ce qui était prévu...

- Construction de 4 scénarios cohérents pour la gestion des crues débordantes (chiffrage et description des moyens employés).
- Définition du **schéma de gestion et choix des actions retenues.**
- Propositions de montages financiers à l'échelle de chaque casier.
- Synthèse des possibilités juridiques et administratives.

Ce qui va être présenté...

????

Les objectifs majeurs à respecter

- Protection prioritaire des zones de **population dense**
- **Fiabilisation** des protections pour des aléas supérieur
- **Amélioration** de la protection des zones d'activités économiques pour un risque important.
- **Favoriser** la mémoire des événements extrêmes
- Permettre la **divagation** de la Garonne dans des zones où il n'y a pas d'enjeux : zones tampon.
- **Limiter** l'imperméabilisation des sols et réduire l'impact de l'urbanisation sur les écoulements.
- **Organiser** une gestion simplifiée des ouvrages (MO et gestionnaires)
- ...

Différentes options d'aménagement des ouvrages

- 1 - **Maintien et fiabilisation** du niveau de protection actuel.
- 2 – **Nouveaux aménagements** répondant aux grands principes pour la protection des enjeux du casier, et de la vallée.
- 3 - **Amélioration et optimisation** de la protection de la population en zone dense : création de digues de second rang (habitat et bien).
- 4 – **création** de zones « tampons » avec un rôle écrêteur.
- 5 - ...

Le cadre de la démarche PAPI

Le PAPI d'intention Garonne girondine => élargir la réflexion à l'ensemble de la problématique de gestion des risques d'inondation

Une stratégie et un programme d'actions sur 6 ans : PAPI complet comprenant 7 axes de travail

- Axe 1 – Amélioration de la connaissance
- Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise
- Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 – Ralentissement des écoulements
- Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique

La stratégie est déclinée en fiches action par axe et par Maître d'ouvrage (engagement budgétaire et financier).



7 axes de travail pour les actions :

- Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :
 - mise à disposition des communes des informations sur les hauteurs d'eau des événements extrêmes (sensibilisation, DICRIM, PCS...).
 - Mise en place de repères de crues.
- Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations : mise à disposition du SPC des informations (repères locaux) pour vérifier la cohérence des niveaux de vigilance. Développer un système d'alerte local.
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise : soutien à l'élaboration des PCS, et exercices de gestion de crise.
- Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme : mise à disposition des données à l'échelle communale (SCOT, PLU). Cohérence avec les PPRi.

7 axes de travail pour les actions (suite)

- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :
 - **Fiabilisation du système d'endiguement**, identification des zones vulnérables, et propositions d'actions.
 - Etudes de vulnérabilité des ERP.
- Axe 6 – Ralentissement des écoulements :
 - Actions locales : gestion des fossés, palus, clapets, haies.
 - Action globales : liée à l'amélioration de système d'endiguement
- Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique :
 - **Fiabilisation du système d'endiguement**, création d'ouvrages supplémentaires si nécessaire,
 - Propositions d'organisation de la gestion (juridique et administrative)

■ ■ ■